

LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES AU HANDISPORT

Arrêté du 12 Juillet 2007

- Certificat de spécialisation de niveau IV
- DEPJES Spécialisation « Perfectionnement Sportif » Mention Handisport (niveau III)
- DEPJES Spécialisation « Performance Sportive » Mention Handisport (niveau II)

Le Certificat de Spécialisation *« Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap »*

- Associé aux Spécialités sportives du BPJEPS (Niveau IV)
- Autonomie pédagogique
- Animation d'activités physiques ou sportives
- Personnes déficientes motrices
- Personnes déficientes sensorielles ou intellectuelles
- Personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives et éducatives.

DEJEPS/DESJEPS **Mention Handisport**

DEJEPS (Niveau 3)

- ✓ Public handicapé physique et/ou sensoriel
- ✓ Conception de Programmes de perfectionnement sportif
- ✓ Coordination de la mise en œuvre d'un Projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire
- ✓ Conduite d'une démarche de Perfectionnement sportif
- ✓ Conduite d'actions de formations

DESJEPS (Niveau 2)

- ✓ Public handicapé physique et sensoriel
- ✓ Projet stratégique d'entraînement
- ✓ Pilotage du système d'entraînement
- ✓ Direction du Projet Sportif
- ✓ Évaluation du Système d'entraînement
- ✓ Actions de formations de formateurs

Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) Module A

- Formation mise en place pour la première fois en 1998.
- Destinée aux personnes extérieures au mouvement handisport qui sont déjà techniciens et pédagogues (BE ou BF). Il s'agit d'un complément de formation sur le handicap physique et visuel.

OBJECTIFS :

- l'objectif général de cette formation est de développer le sport de proximité en augmentant le nombre de cadres pouvant accueillir en toute sécurité un public spécifique.
- L'objectif de formation est d'apporter une connaissance théorique, pratique et pédagogique de la population handicapée physique et visuelle.
- L'objectif du module A est de faire percevoir aux stagiaires l'environnement social et les contraintes d'accès aux loisirs sportifs des personnes handicapées, ainsi que les différentes pathologies susceptibles de pratiquer une activité physique ou sportive.
- Connaissance théorique du mouvement sportif handicapé : approche médicale des pathologies, approche de l'environnement social de la personne handicapée et du contexte psychologique, approche du milieu fédéral et des loisirs sportifs.
- Aucune référence précise sur un sport en particulier et toutes les questions relatives ou spécifiques à une activité sportive sont vues dans le module B (matériel, adaptation du matériel, prise en charge d'un groupe, pédagogie spécifique, erreurs à ne pas commettre, contraintes liées au handicap et à l'environnement ...)

CONTENUS :

- Définition du handicap dans notre société (OMS)
- Les aspects psychologiques
- Les bienfaits de la pratique physique ou sportive et le rôle de l'éducateur
- Le mouvement fédéral
- L'itinéraire du pratiquant
- Les facteurs de développement
- Le cadre législatif
- L'approche physiologique de l'ensemble du système nerveux
- Les pathologies et leurs conséquences sur le plan de l'activité sportive...

Le Certificat de Qualification Handisport

(CQH)

Module B

- Le module B : est un module pratique et pédagogique dans la spécialité sportive du candidat permettant de développer les compétences spécifiques relatives au public, au matériel adapté et aux conséquences inhérentes du handicap sur la pratique sportive.
- Ce module B est organisé par les commissions sportives fédérales ou sous traitées par des structures sportives, en accord avec les commissions sportives.

CONTENUS :

- la responsabilité du cadre face à la personne handicapée
- l'environnement institutionnel de la personne handicapée
- l'accueil d'une personne handicapée dans un club (principes généraux)
- règlement/encadrement/sécurité
- Approche adaptée du CK en fonction des différents types de handicap :
 - Méthodologie générale
 - Adaptations et précautions
- Adapté son intervention au handicap
- Présentations des actions Handisport, FFCK, et la convention qui lie les 2 fédérations
- La place du Canoë Kayak dans la rééducation
- Perception du handicap : utilisation du fauteuil
- Mise en situation pédagogique au cours de 2 séances
- Échange sur la perception de l'activité avec des pratiquants handicapés

OBJECTIFS :

- Adaptation de sa pédagogie auprès d'un public présentant des aptitudes physiques modifiées par un handicap moteur, quel que soit son niveau de pratique.
- Connaissance des éléments nécessaires pour élaborer un projet sportif cohérent (stage, sortie, etc.) avec un public particulier.

PUBLIC CONCERNE :

- Personnes possédant un des diplômes suivants et ayant participé au module A (ou formation équivalente) dans un délai inférieur à trois ans.
- Moniteur fédéral de Canoë Kayak
- B.E.E.S. 1er et 2ème degré option Canoë Kayak
- BPJEPS Activités nautiques
- BAPAAT avec support technique randonnée nautique

PREROGATIVES :

- Le module B en lui-même n'ouvre à aucune prérogative supplémentaire.
- La **validation** des 2 modules (**Certificat de stage du module A + évaluation module B**) entraîne la délivrance du diplôme du Certificat de Qualification option Canoë kayak.
- Cette validation entérine une compétence reconnue par la Fédération Française Handisport, dans le cadre des activités du stagiaire (soumises aux prérogatives du diplôme initial)

